

Convention de partenariat
Veterimed– Collectif Haïti de France – AVSF
Programme "Solidaires des éleveurs haïtiens"
Septembre 2016

Entre,

Le **Collectif Haïti de France (CHF)**

Association française loi 1901,

Domiciliée au 21 ter rue Voltaire, 75011 Paris

Représentée par Paul VERMANDE, Président

Et,

Veterimed

ONG Haïtienne,

Domiciliée au 1 Rue Babiole et Wilson, Babiole, Port-au-Prince, Haïti

Représentée par Rosanie MOÏSE GERMAIN, Directrice

Et,

Agronomes et Vétérinaires Sans frontières (AVSF)

Association française loi 1901,

Domiciliée au 18, rue de Gerland – 69007 Lyon -France

Représentée par Christophe Chauveau, Directeur des Programmes de Coopération

A été convenu ce qui suit :

1. Antécédents et objet de la convention

Entre 2004 et 2015, Veterimed, le CHF et AVSF ont collaboré pour le lancement et le suivi de plusieurs campagnes "Solidaires des éleveurs haïtiens" qui ont permis à des personnes individuelles ou des groupes en France et en Europe d'investir dans l'achat de plus de 500 vaches, placées en gardiennage auprès d'éleveurs et éleveuses haïtiens, reliés au réseau de mini-laiteries "Lèt Agogo". Le système d'investissement proposé est proche de celui du gardiennage traditionnel tel que pratiqué en Haïti et décrit en annexe n°1, reprise intégralement à la suite de la présente convention.

Au vu des résultats positifs enregistrés entre 2004 et 2015 (mobilisation d'investisseurs solidaires en France, accès à une vache pour plus de 500 éleveurs/éleveuses haïtiens, renforcement du réseau Lèt Agogo), et grâce au rapport d'évaluation réalisé par AVSF au premier semestre 2015, **les trois partenaires estiment qu'il faut poursuivre ce programme tout en combinant sa pérennité à sa rentabilité.**

La présente convention a donc pour objet de fixer les modalités de partenariat et les engagements respectifs de Veterimed, du CHF et d'AVSF pour la poursuite de la **campagne "Solidaires des éleveurs haïtiens"**, jusqu'à atteindre le programme de soutien au réseau Lèt Agogo.

2. Engagements respectifs

Collectif Haïti de France (CHF)

- Sur le modèle des précédentes campagnes « Solidaires des éleveurs haïtiens » réalisées entre 2004 et 2015, par les trois mêmes partenaires, le CHF s'engage à diffuser le même message et à **assurer la gestion des investissements / dons en France** : campagne de communication, collecte des fonds, transfert des fonds à Veterimed, suivi des investissements et information aux investisseurs/donateurs en France.
- Le CHF s'engage à améliorer la communication avec les investisseurs/donateurs qui seront automatiquement abonnés au bulletin d'informations mensuel Nouvelles Images d'Haïti pour une durée d'un an ainsi qu'un bulletin trimestriel d'informations sur le programme.
- Le CHF propose d'apporter un appui à Veterimed dans le processus de lancement d'une campagne en Haïti.
- Les autres frais inhérents au lancement de cette opération en France engagés par le CHF seront en partie pris en charge par les fonds récoltés, à hauteur de 30 euros par vache (cf. budget) et par une participation sur les fonds propres du CHF.
- Le CHF s'engage finalement à remettre aux deux partenaires **un rapport technique et financier sur l'ensemble des fonds collectés et de cofinancement de l'opération.**

Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières (AVSF) :

- AVSF s'engage à participer aux échanges de concertation conduits par CHF avec les partenaires en vue de l'amélioration permanente du programme ainsi qu'à contribuer à son suivi dans ses zones d'intervention en Haïti, en particulier sa rentabilité et son impact, selon les disponibilités et compétences de ses équipes locales;
- AVSF contribuera à l'opération par un apport financier de 1500 € pour la campagne septembre 2016 – août 2017 versé au CHF pour des frais de coordination, de suivi de la campagne en France et des frais de missions de terrain en Haïti.

VETERIMED

- **Veterimed assure la gestion des investissements/dons en Haïti** : achat des vaches aux périodes définies dans la présence convention, définition, avec le réseau Lèt Agogo, des zones prioritaires, sélection avec les organisations d'éleveurs des paysans/paysannes bénéficiaires, distribution des vaches, suivi technique et formation aux éleveurs en gestion zootechnique, en alimentation et santé animale.
- Veterimed s'engage également à coordonner le suivi des bénéficiaires et des vaches distribuées (mises-bas, etc.) par le biais de personnes relais responsables du suivi, les « points focaux », dans chacune des zones bénéficiaires du programme.
- Veterimed s'engage à attribuer un maximum de vaches à des femmes, afin de promouvoir leur émancipation par l'accès à une activité génératrice de revenus. L'objectif est d'atteindre 60% de bénéficiaires femmes dans les nouvelles attributions.
- Veterimed s'engage également à **tenir à jour trimestriellement son site internet, les pages dédiées à la campagne "solidaires des éleveurs haïtiens"** programme (Maman Bèf) afin de pouvoir mettre très régulièrement à jour les informations destinées aux investisseurs français, européens et autres (liste des investisseurs et gardien(ne)s, information sur le ou la gardien(ne), information sur la vache et les résultats zootechniques, etc.)
- Veterimed assure le **suivi financier de l'utilisation des investissements pour chacun des investisseurs** en démontrant la traçabilité des moyens investis.
- Veterimed assure la gestion du fond de garantie.
- Veterimed assure la bonne gestion des fins de contrats sur le terrain : préparation des transferts d'animaux,

attribution des troisièmes veaux femelles au nom du programme, vente des troisièmes veaux mâles dont les recettes viennent soutenir le suivi du programme (formations aux éleveurs, déplacements...).

- Veterimed s'engage à rendre compte au CHF et à AVSF des **résultats obtenus par la campagne. Ce rapport fera état**
 - **des données** techniques : - une évaluation du CHEPTEL présent dans le programme « Maman Bèf »; - liste des gardien(ne)s pour l'affectation des vaches ; - suivi des vaches - mises-bas, décès etc. ; - suivi des soins sanitaires et formations dispensées; - étude d'impact sur la production laitière familiale et sur l'approvisionnement des laiteries ; - information sur le remboursement des vaches pour les investissements arrivant à terme des précédentes campagnes, plus-values pour les gardien(ne)s, etc.
 - de l'utilisation et l'affectation des transferts de fonds réalisés par le CHF et des dépenses et recettes du fonds de garantie.

Les partenaires sont d'accord pour renforcer l'axe d'intervention concernant la promotion des droits de la femme haïtienne. Pour ce faire, les vaches seront attribuées en priorité aux femmes et selon les possibilités financières, des ateliers de sensibilisation autour du thème de l'émancipation de la femme par l'accès à une activité génératrice de revenus telle que la pratique de l'élevage seront mis en œuvre et dispensés par des organismes spécialisés.

SUIVI DES ACTIVITES

Veterimed doit se doter de moyens humains devant assurer la gestion de ses activités (suivi des animaux, pour vaccination et déparasitage, suivi du dossier des gardien(ne)s, alimentation et suivi du site Internet,).

Pour cela, un(e) chargé(e) de mission du programme « Manman Bèf » est identifié(e) au sein de Veterimed. Veterimed s'engage à réfléchir sur un plan d'autonomisation du financement de ce poste.

La chargée de mission du programme « Manman Bèf », a pour tâche :

- **Gestion des investissements en Haïti :**
 1. Sélection avec le réseau Lèt Agogo des zones prioritaires,
 2. Suivi des achats des vaches, sélection avec les organisations d'éleveurs des paysans/paysannes,
 3. Suivi des vaches distribuées (mises-bas, mortalité, résultats zootechniques, etc.)
 4. Suivi des formations à initier.
- **Gestion des dossiers du programme**
 1. Suivi des dossiers gardien(ne)s : Contrats signés, fiches complétées, etc.
 2. Suivi des dossiers des investisseurs (listing, etc.)
 3. Suivi de l'utilisation des fonds transférés (fonds de garantie, fonds de renforcement)
 4. Suivi de l'impact du programme sur la production laitière familiale
- **Gestion des informations**
 1. Mise à jour des informations sur le remboursement des vaches pour les investissements arrivant à terme des précédentes campagnes,
 2. Vérification des pages du site web Veterimed dédiées à la campagne "Solidaires des éleveurs haïtiens" programme Maman Bèf
 3. Rédaction de rapports semestriels narratifs et financiers
 4. Préparation de matériels de communication (un article court et des photographies) pour information des intéressés.

Des personnes relais, identifiées comme « points focaux », seront identifiées dans chaque zone pour appuyer la chargée du programme dans ses missions. Ces points focaux sont tenus de transmettre un tableau de suivi du programme tous les trois mois à Veterimed qui traitera les informations informatiquement. Ces points focaux sont chargés également de clore les contrats avec les gardien(ne)s en Haïti après les 3 portées.

Les points focaux se verront gratifiés d'un veau tous les cinq veaux reçus en fin de contrats.

3. Calendrier de la campagne et modalités de transfert des fonds d'investissement

La présente campagne débutera le 15 septembre 2016 inclus, avec un objectif minimum de 30 vaches financées sur 12 mois.

La campagne fera l'objet d'une diffusion et d'une communication tout au long de cette période par le CHF, auprès de ses associations membres ou des autres partenaires qui le désirent. Cette diffusion pourra se faire dans le cadre de conférences sur la campagne ou à l'occasion d'autres événements concernant Haïti ou la solidarité internationale. Pour les conférences, des membres du CHF et d'AVSF pourront être sollicités, selon leur disponibilité.

La récolte de fonds sera continue pendant toute la campagne et les versements auront lieu deux fois par an, après réception du plan d'attribution des futures vaches qui bénéficieront de la campagne. Ce plan comprendra le nom du point focal responsable du suivi, ainsi que des organisations paysannes avec lesquelles Veterimed va travailler, le nom de la localité d'attribution et le nombre de vache attribuées par localité. Ce plan sera effectué en fonction :

- des besoins remontés par les organisations paysannes locales
- de l'engagement de l'éleveur avec une laiterie du réseau Lèt Agogo
- de la nécessité de donner priorité aux femmes
- du prix du marché

Sans l'obtention de ce plan d'attribution, le CHF ne pourra effectuer les versements.

Après chaque versement réalisé, le transfert de la tranche suivante pourra être effectué qu'après : **distribution par Veterimed des tous les moyens transférés et mise en ligne, sur le site internet, des informations concernant les investisseurs/donateurs et les gardien(ne)s dans un délai maximum de 2 mois après réception du versement.**

Dans le cas où VETERIMED n'aurait pas eu les moyens d'attribuer les fonds pendant cette période, pour des raisons indépendantes de sa volonté, un délai supplémentaire lui sera accordé pour finaliser les actions. Dans le cas contraire, le CHF se réserve le droit, en concertation avec les autres partenaires, de réorienter les fonds vers un autre investissement en Haïti, afin de ne pas démobiler les investisseurs.

4. Choix des gardien(ne)s

Cette action concernera directement les familles vulnérables en milieu paysan, en priorité les femmes paysannes en charge d'enfants, en vue de leur donner la possibilité, dans un premier temps, de devenir propriétaires de vaches laitières et dans un deuxième temps, de favoriser l'accès des enfants à cette possibilité. Entre temps, le

revenu généré par le lait leur permettra de couvrir quelques besoins familiaux.

Afin d'assurer une plus grande production, un meilleur approvisionnement de la laiterie, et de faciliter les tâches de suivi de Veterimed, cette action concerne une nouvelle catégorie d'éleveur : les « **éleveurs modèles** ». Il s'agit d'éleveurs haïtiens qui répondent à plusieurs critères : être déjà éleveur, être fidèle à la laiterie, avoir un espace clos pour faire pâturer les vaches, pouvoir leur apporter à manger et à boire.

Ces mères de familles et éleveurs modèles seront sélectionnés avec l'aide des associations de producteurs déjà existantes et du point focal de chaque zone. Toutefois, des critères seront établis pour avoir un meilleur contrôle du programme : être stable dans la localité (pas en transit), avoir des enfants et une famille stable mono ou bi-parentale.

Les vaches seront attribuées de façon individuelle, directement à la femme paysanne. Cependant, ce processus se déroulera avec l'aide des points focaux, des associations de producteurs des localités et de Veterimed qui assureront le suivi du programme.

La gestion se fera par les paysans notamment les associations de producteurs qui s'engageront à identifier, selon les critères définis, les personnes habilitées à participer au programme, avec un suivi assuré avec l'appui du point focal et de Veterimed.

5. Tableau récapitulatif d'organisation et de gestion du programme

Acteurs	Rôle dans le programme
1. Investisseurs / Donateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien à une famille paysanne en Haïti
2. CHF	<ul style="list-style-type: none"> • Participation financière à l'animation de la campagne en France • Élaboration d'outils de communication • Campagne de communication et collecte des fonds • Transmission des fonds à Veterimed • Suivi des investissements • Information des investisseurs • Rapports à AVSF et Veterimed
3. AVSF	<ul style="list-style-type: none"> • Participation financière à l'animation de la campagne par le CHF • Appui direct à Veterimed et au Réseau Lèt Agogo (technique et financier)
4. VETERIMED	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition d'une responsable de suivi du programme • Choix des zones d'attribution • Relations entre gardien(ne)s et investisseurs • Appui aux associations de producteurs et les points focaux • Achat des vaches et répartition avec les associations de producteurs et les points focaux • Rapport régulier au CHF et AVSF sur l'évolution du programme et sur la vie économique de cette famille ; rendu technique et financier • Suivi et évaluation • Mise à jour trimestrielle du site internet d'information aux investisseurs (avec

	photographies)
5. Associations de producteurs/points focaux	<ul style="list-style-type: none"> • Choix des gardien(ne)s participant(e)s • Suivi technique et sanitaire des gardien(ne)s de vache • Transmission des informations concernant le déroulement du programme à Veterimed via les fiches de suivi
6. Les gardien(ne)s	<ul style="list-style-type: none"> • Conduite de l'animal • Bénéficiaire de la production laitière • Futur propriétaire de cheptel

6. Modalités administratives et financières

6.1. Budget global et plan de financement de la campagne "Solidaires des éleveurs haïtiens (septembre 2016 – août 2017). Voir annexe 2.

6.2 Modalités administratives. Voir annexes 3, 4 et 5.

Un contrat est établi entre le CHF et l'investisseur. Par sa signature, l'investisseur s'engage à respecter les conditions de participation au programme.

Un contrat tripartite est signé entre Veterimed- le point focal - le gardien(ne).

Un contrat est établi entre Veterimed et chaque point focal.

6.3. Modalités financières

Le CHF s'engage à transférer à Veterimed les fonds collectés pour la campagne par virement bancaire, selon les règles précédemment établies.

Le CHF s'engage à transmettre un rapport technique et financier annuel à AVSF.

Veterimed s'engage à remettre au CHF un rapport semestriel technique et financier sur les transferts réalisés par le CHF.

Veterimed assure la gestion du fond de garantie correspondant à 50€ par investissement sur un compte épargne indépendant. Ce fond est utilisé pour faire face aux imprévus pouvant subvenir dans le programme (remplacement de vaches trop âgées, volées ou encore décédées).

AVSF s'engage à soutenir financièrement la campagne menée en France dans le cadre du programme « Solidaires des éleveurs haïtiens » chaque année.

7. Communication

L'ensemble des documents produits au cours de l'opération, messages de communication diffusés et rapports feront expressément mention des trois partenaires principaux de l'opération : CHF, Veterimed, AVSF, avec affichage de leur logo respectif.

Un bulletin trimestriel dédié au programme « Solidaires des éleveurs haïtiens » sera envoyé aux investisseurs, qui seront ainsi tenu informés des évolutions de la campagne.

8. Durée – Résiliation de la convention

La durée de la présente convention est en vigueur à partir du 1^{er} septembre 2016, pour une durée de 12 mois initialement, renouvelable tacitement.

A cette date, une évaluation de l'action sera réalisée sur la base des rapports fournis par Veterimed et par rapport aux critères d'évaluation et aux résultats attendus préalablement définis (*Voir annexe 5*). Des mesures seront engagées afin de s'adapter aux difficultés rencontrées et d'y remédier. Les parties pourront alors décider de s'engager sur la poursuite de la campagne ou se retirer du programme.

Dans le cas où les actions engagées ne seraient pas finalisées après les 12 mois prévus à partir de la signature de la convention, elle pourra être prolongée jusqu'à réalisation de toutes les clauses, sous réserve d'approbation des trois parties. Cette convention peut être modifiée avec accord mutuel des trois parties et faire l'objet d'un avenant.

En cas de problème survenu au cours de l'exécution de cette convention ou de l'opération, les trois parties rechercheront d'abord des solutions à l'amiable. En cas de non résolution du problème, une tierce personne sera nommée de manière conjointe par les trois parties pour arbitrer le différent.

9. Acceptation

Les parties acceptent la totalité des clauses de cette convention et la signent en 3 exemplaires.

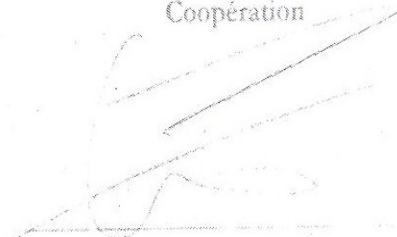
Fait à Port-au-Prince / Paris / Lyon.

Le 7 Sept. 2016

Collectif Haïti de France
Paul VERMANDE
Président



AVSF
Christophe CHAUVÉAU
Directeur des Programmes de
Coopération



VETERIMED
Rosanie MOÏSE GERMAIN
Directrice



Veterimed propose un système d'investissement, proche du système traditionnel de gardiennage.

✓ Le système traditionnel de gardiennage en Haïti

Les petits paysans qui n'ont pas les moyens d'acheter un animal prennent en **gardiennage** des animaux appartenant à des tiers, plus aisés, mais qui manquent de ressources fourragères ou de temps pour s'occuper de l'animal.

Le propriétaire conserve tous ses droits sur l'animal, le **gardien en partage l'usufruit avec le propriétaire**, selon les règles suivantes :

- Toute la production de lait est pour le gardien,
- Une portée sur deux revient au gardien, l'autre revient au propriétaire,
- En fin de vie, la vache réformée est vendue au moins à sa valeur initiale ; cette valeur initiale revient au propriétaire de la vache ; si elle est revendue plus cher que sa valeur initiale, le surplus est divisé en deux parts égales entre le propriétaire et le gardien.

De tels « contrats » de gardiennage (non écrits) sont très courants en Haïti ; ils sont en vigueur sur des durées pouvant dépasser **les 10 ans**. Ils sont bénéfiques à la fois :

- Pour le propriétaire des animaux (qui conserve l'intégralité de son capital et perçoit des intérêts à travers la vente à son profit d'une portée sur deux)
- Pour le gardien qui a ainsi accès à une source de revenu régulière (la vente du lait) et à un moyen de se constituer un cheptel (il devient propriétaire d'une portée sur deux) sans aucun investissement initial de sa part.

Ce système **constitue un levier intéressant de développement de l'élevage et de capitalisation** des petits paysans dans des zones où la pauvreté est grande.

✓ La proposition d'investissement de la campagne

Le programme proposé s'inspire **du système de gardiennage traditionnel tout en l'adaptant pour permettre à des investisseurs** de l'appuyer à travers un engagement de leur part sur une durée raisonnable fixée à **3 portées**, soit environ 5 ans.

- L'investisseur désireux de contribuer au développement de l'élevage laitier en Haïti acquiert une jeune vache prête à entrer en reproduction.
- Cette vache est confiée à un producteur haïtien, qui la prend en gardiennage pour une durée de 3 portées.
- Pendant cette période :
 - ➔ Toute la production de lait est pour le gardien
 - ➔ Les deux premières portées sont pour le/la gardien(ne)
 - ➔ La troisième portée représente les intérêts solidaires générés par l'investissement.
- Au terme de la période couvrant trois portées, l'investisseur peut récupérer son investissement. Les intérêts de son investissement sont considérés comme solidaires, c'est-à-dire qu'ils contribuent à la valorisation sociale, économique et environnementale du programme. Ils sont utilisés pour pérenniser le programme.
- L'investisseur peut décider de :
 1. **Faire don de la totalité du capital au programme.** La vache revient au programme.
 2. **Récupérer définitivement la totalité du capital :** la vache est vendue et l'investisseur récupère son

capital initial, soit 540 euros.

- 3. Réinvestir son capital dans le financement d'une nouvelle vache :** la vache sera attribuée à un nouvel éleveur. Une nouvelle vache est achetée avec la vente de la précédente si cette dernière est en mauvaise forme. La fiche bénéficiaire/investisseur sur le site internet de Veterimed sera modifiée avec les noms/prénoms/localités et photos du nouvel éleveur.

Veterimed assure la gestion des 3èmes portées. Sur 5 portées récupérées :

- ➔ 1 veau revient au point focal
- ➔ 2 veaux sont attribués au nom du programme
- ➔ 2 veaux sont vendus pour alimenter le fond de renforcement du programme

N.B. Pour chaque achat et vente de bêtes, Veterimed doit s'assurer de recevoir les reçus.

En termes financiers

✓ Du point de vue de l'investisseur

L'investissement initial requis est d'environ **40 000 gourdes** soit environ 600 euros :

- 30 000 gourdes (450 euros) pour l'acquisition de la vache
- 2500 gourdes (40 euros) pour le paiement des frais de vaccinations et déparasitage. Les frais sanitaires de la vache pendant la durée du contrat sont à la charge du gardien(ne).
- 4000 gourdes (60 euros) pour le soutien au programme. Une partie (30 euros) reviennent à Veterimed pour le renforcement du suivi et des formations. La seconde partie (30 euros) reviennent au CHF pour les frais de campagne en France (communication, préparation, gestion des investissements).
- 3 500 gourdes (50 euros) pour alimenter le fonds de garantie.

Le coût total de l'investissement initial est donc de 600 euros.

Au bout de 3 portées (environ 5 ans), à la fin du contrat, Veterimed met à la disposition de l'investisseur la somme de **36 000 gourdes, soit 540 euros.**

✓ Du point de vue du donateur

Le donateur a la possibilité de faire don de l'équivalent du montant de l'investissement, soit 600 euros. Dans ce cas, il choisit de facto de faire don de son capital à l'issue du contrat.

Faire ce choix lui permet de bénéficier d'un reçu fiscal d'un montant de 600 euros.

Le donateur ne signe pas de contrat, mais il a la possibilité de suivre l'attribution de sa vache grâce à une fiche en ligne sur le site internet de Veterimed.

✓ Du point de vue du producteur

L'éleveur qui accepte d'entrer dans le système reçoit une **vache en gardiennage jusqu'à la 3ème portée sur une durée d'environ 4 ans :**

- Les deux premières portées sont pour lui, il en tirera au moins **16 500 gourdes de revenu**, ou pourra décider de capitaliser son exploitation en augmentant son cheptel propre
- L'intégralité du produit de la vente de lait pendant la durée du contrat, environ **15 000 gourdes**, lui revient.

Au terme des 3 portées, quand l'investisseur récupère son capital du, alors :

- La troisième portée, si mâle de 6 à 9 mois est vendue **entre 9 000 et 15 000 gourdes.**
- La troisième portée, si femelle, est attribuée à un nouveau bénéficiaire au nom du programme

- La vache au bout des 3 portées est vendue entre **15 000 et 20 000 gourdes**.

Si le/la gardien(ne)e décède pendant les termes du contrat, la vache sera attribuée à un membre de sa famille, avec accord préalable entre l'organisation paysanne et Veterimed.

✓ **Du point de vue de Veterimed :**

Utilisation et gestion du fonds de garantie :

Le fond de garantie est alimenté par (RECETTES):

- 50 € (3500 gourdes) sur chaque vache achetée au départ (que ce soit un investissement ou un don équivalent vache venant de France)

Le fonds de garantie est utilisé pour (DEPENSES):

- Couvrir les frais bancaires de Veterimed
- En cas de décès ou de vol d'une vache et d'un veau, leur remplacement est assuré grâce au fond de garantie (attention : après enquête menée pour connaître la cause du décès / vol)

Veterimed doit effectuer et communiquer, tous les 6 mois, aux partenaires du programme, une évaluation du cheptel présent dans le programme « Maman Bèf » et un bilan financier du compte « Manman Bèf », comme mentionné page 3 de la convention.

Utilisation et gestion du fonds de renforcement :

Le fond de renforcement est alimenté par (RECETTES):

- Par les 30 € (2000 gourdes) sur chaque vache achetée au départ (que ce soit un investissement ou un don équivalent vache venant de France)

Le fonds de renforcement est utilisé pour (DEPENSES):

- Couvrir les frais de déplacements de Veterimed dans les zones d'attribution
- Organiser des formations auprès des points focaux et des gardien(ne)s du programme

✓ **Les aspects contractuels**

Un contrat est signé entre le CHF et l'investisseur, qui accepte par cette signature les conditions de participation au programme.

Un contrat tripartite est signé entre Veterimed – le point focal ou le directeur de la laiterie - le gardien(ne)e.

Annexe n°2 : 5.1. Budget global et plan de financement de la campagne "Solidaire des éleveurs haïtiens (septembre 2016 – août 2017) :

Budget « campagne solidaires des éleveurs haïtiens » septembre 2016–août 2017			
DEPENSES		RECETTES	
Dénomination	En €	Dénomination	En €
En France		Fonds collectés	
		<i>Hypothèse : 50 investissements + 15 dons vaches</i>	36 750,00
Communication	636,00	Fond vache + vaccination	31 850,00
Impression plaquettes	360,00	Frais de formation	1 950,00
Impression dossier de présentation	150,00	Frais de campagne	1 950,00
Impression bulletin trimestriel	126,00	Dons libres	1 000,00
Suivi	6 134,40	Participations partenaires	9 758,72
Envoi contrat-CP-reçus	28,00	Participation CHF (suivi France, autres)	5 258,72
Envoi fiche vache	28,00	Participation AVSF (communication, suivi France)	1 500,00
Envoi courrier choix fins de contrat	28,00	Participation Veterimed (suivi Haïti)	3 000,00
Chargée de programme CHF 1/5 ETP	6 050,40		
Autres	1 588,32		
Mission de suivi en Haïti CHF	1 500,00		
Frais bancaires	88,32		
En Haïti			
Suivi	38 150,00		
Achat de 65 vaches (Haïti)	29 250,00		
Transport, vaccination, déparasitage	2 600,00		
Ateliers de formation technique	1 950,00		
Chargée de programme Veterimed ½ ETP	3 000,00		
Frais de déplacement	1 350,00		
TOTAL	46 508,72	TOTAL	46 508,72
		<i>Fond de garantie</i>	3 250,00

CONTRAT D'INVESTISSEMENT SOLIDAIRE

Entre, ci-après, le mandataire

|

Et, ci-après, le mandant

|

Preamble

Le Collectif Haïti de France (CHF) soutient le développement endogène d'Haïti, notamment par le biais du projet Manman Bèf qui s'inscrit dans le programme « Solidaires des éleveurs haïtiens ». Son partenariat avec Veterimed, ONG locale en charge du suivi de terrain, et Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières permet de concrétiser une coopération entre un investisseur et un/e éleveur/se haïtien/ne.

Objet

Le présent contrat d'investissement solidaire constitue la déclinaison opérationnelle du projet Manman Bèf qui renforce, par le biais de la dynamisation des activités d'élevage, la filière laitière haïtienne. Les bénéficiaires s'inscrivent dans un marché local de qualité et disposent d'un revenu leur permettant de contribuer à une économie de proximité. L'attribution des vaches se faisant en priorité à destination des femmes, le programme apporte un soutien à leur émancipation en leur donnant accès à une activité génératrice de revenus.

Modalités de l'investissement

Le montant de l'investissement est de 600 euros, dont 60€ sont considérés comme don de participation au programme pour lesquels un reçu fiscal est délivré.

Trois choix de fin de contrat sont possibles. Le détail des modalités est présenté dans les « Conditions de participation au programme « Solidaires des éleveurs Haïtiens » - le programme Manman Bèf ».

Obligation de rendre des comptes

Le mandant a - à tout moment - accès aux informations concernant le bénéficiaire et sa vache, soit son investissement. Le CHF, chargé de la mise en relation entre l'investisseur, Veterimed et le bénéficiaire, est tenu d'informer l'investisseur sur le déroulement de la coopération. L'investisseur est tenu de signaler tout changement de coordonnées au CHF, qui ne saura être tenu pour responsable de la non réception de courrier dans un tel cas.

Durée du contrat

Le présent contrat entre en vigueur au moment de la réception de l'investissement du présent contrat. Sa durée de base s'établit sur une temporalité de trois portées. Le présent mandat est maintenu sous réserve de circonstances contraignantes tels que les imprévus pouvant subvenir.

Connaissance des risques

Le mandant confirme par sa signature qu'il a dûment été informé complètement et suffisamment des risques d'investissement liés aux réalités du terrain.

En participant à ce projet d'investissement solidaire, l'investisseur s'engage donc à accepter les termes de ce contrat ainsi que les « Conditions de participation au programme « Solidaires des éleveurs Haïtiens » - le programme Manman Bèf ».

Le

Signatures :

Conditions de participation à la campagne Solidaires des éleveurs haïtiens – Programme Manman Bèf

I- OBJET DU PROGRAMME SOLIDAIRES DES ELEVEURS HAITIENS – PROGRAMME MANMAN BEF

1.1 Le programme « Solidaires des éleveurs haïtiens » a été mis en place par l'ONG haïtienne VETERIMED, spécialisée en santé et production animales. Par le biais de son projet « Manman Bèf » en partenariat avec le Collectif Haïti de France (CHF) et Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières (AVSF), il complète le programme « Lèt Agogo » lancé en 2002 qui a permis de créer plusieurs micro-laiteries et de commercialiser des produits laitiers dans plusieurs communes rurales haïtiennes. Avec le projet « Manman Bèf », l'ONG a souhaité étendre son action en augmentant la production de lait autour des laiteries et permettre à des paysans haïtiens d'augmenter leur cheptel.

1.2 Pour améliorer le problème de la production, Veterimed, AVSF et le CHF propose d'investir 600 € dans l'achat d'une vache en Haïti qui sera attribuée à une famille de paysans, principalement des femmes, sur le principe du gardiennage traditionnel haïtien, pour lui assurer une activité génératrice de revenus pendant 3 portées, soit environ 5 ans. *Les deux premiers veaux reviennent au gardien, le troisième, si femelle, sera attribué au nom du programme Manman Bèf afin de contribuer à sa pérennité et son autonomie. Si la troisième portée est un mâle, elle est vendue et la recette permet le renforcement du suivi sur le terrain et la dispense de formations.* Le programme « Solidaires des éleveurs haïtiens » renforce non seulement l'économie locale de la filière laitière haïtienne, mais favorise également l'émancipation des femmes qui ont alors accès à une activité génératrice de revenus, soutenant ainsi le droit à la souveraineté alimentaire en Haïti.

1.3 Veterimed est l'initiateur du projet, il effectue sa mise en œuvre sur le terrain avec les organisations d'éleveurs, assure le suivi administratif et financier en lien avec le CHF, et est soutenu sur les aspects techniques par AVSF. Quant au CHF, il organise la campagne et la collecte d'investissements solidaires en France et est l'interlocuteur des investisseurs.

1.4 Le CHF a ainsi pour rôle d'organiser et de faciliter la relation entre les investisseurs et les bénéficiaires haïtiens. Le CHF n'est en aucun cas un établissement ou intermédiaire financier.

1.5 La convention de partenariat entre Veterimed, le CHF et AVSF est disponible sur le site internet du Collectif Haïti de France.

II- FAIRE UN DON DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE SOLIDAIRES DES ELEVEURS HAITIENS

2.1 Toute personne désireuse de contribuer au développement de l'élevage laitier en Haïti peut faire don du montant de son choix au programme. Faire un don implique de ne pas être remboursé de la somme donnée mais donne droit à la délivrance d'un reçu fiscal pour le montant du don au titre de l'année du versement dudit don.

2.2 Le donateur a la possibilité de faire don d'un montant correspondant à la valeur d'achat d'une vache, soit 600 euros, et bénéficiera d'un reçu fiscal. Son don sera utilisé pour mettre une vache en gardiennage chez un éleveur. Une fois la vache attribuée en Haïti, une fiche de présentation du/de la gardien(ne) de la vache financée est consultable sur le site internet de Veterimed : www.veterimed.org.ht. Le donateur sera ainsi informé des portées et de la fin de la mise en gardiennage de la vache. Au terme de la période le liant à l'éleveur, le donateur est délivré de toute responsabilité.

2.3 Tout donateur aura accès aux informations concernant l'ensemble du programme « Solidaires des éleveurs haïtiens ». Il recevra le bulletin trimestriel spécial Manman Bèf.

III- INVESTIR DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE SOLIDAIRES DES ELEVEURS HAITIENS

3.1. Souscription d'une « vache »

Toute personne désireuse de contribuer au développement de l'élevage laitier en Haïti peut investir dans le projet « Manman Bèf ». Investir à plusieurs est également possible en constituant un groupe d'investisseurs pour lequel un référent sera désigné. Le référent du groupe sera le correspondant du CHF afin de recevoir les informations concernant l'attribution de la vache, la naissance de chacune des portées et les modalités de fin de contrat. Le référent est seul responsable des relations entre lui et le groupe d'investisseurs.

3.2 Montant – durée – intérêt de l'investissement

- Le montant de l'investissement s'élève à 600€. La somme est répartie comme suit :
 - 490€ sont destinés à l'achat de la vache sur le marché local haïtien et à sa vaccination.
 - 50€ sont destinés à garantir la pérennité du programme en cas d'imprévu (vache à remplacer).
 - 60€ de soutien au programme, considérés comme don, donc pour lesquels un reçu fiscal est adressé. 30€ de ce don couvrent les frais de campagne assurée par le CHF, et 30€ sont destinés aux frais de formations dispensés par Veterimed pour les bénéficiaires en Haïti.

Le montant de l'investissement est fixé en fonction des coûts en Haïti. Pour tenir compte des fluctuations des taux de change et de la variation des prix, le CHF se réserve le droit de réviser chaque année le montant de l'investissement.

- L'investissement s'étalera sur une période de trois portées, et donc sur une durée variable d'environ 5 ans. Deux périodes fixes d'achat des vaches sont déterminées. Ainsi, si vous investissez dans la période s'étalant entre les mois de janvier et de juin, l'attribution de votre vache se fera entre les mois de juillet et de septembre. Si vous investissez dans la période s'étalant entre les mois de juillet et de décembre, l'attribution de votre vache se fera entre les mois de janvier et de mars. Ces périodes ont été définies avec Veterimed. Néanmoins, l'investisseur comprend que ces périodes d'achat de vaches se doivent d'être flexibles .
- L'éleveur sera bénéficiaire des deux premiers veaux, le troisième veau sera attribué au programme. Cette portée représente une nouvelle ressource générée par l'investissement solidaire, qui contribue à la valorisation sociale, économique et environnementale du projet. Si la portée est une femelle, elle sera attribuée à une nouvelle bénéficiaire au nom du programme, favorisant ainsi sa pérennité et son autonomie. Si le veau est un mâle, il sera vendu et la recette permettra d'assurer le suivi des formations avec les éleveurs/ses, garantissant ainsi le renforcement des capacités du programme.

3.3 Informations durant le contrat

- Une fois la vache attribuée en Haïti, l'investisseur est informée par courrier et une fiche de

présentation et de suivi du/ de la gardien(ne) de la vache financée est consultable sur le site internet de Veterimed : www.veterimed.org.ht.

- Pendant la durée du contrat, l'investisseur est tenu informé de l'avancée du programme « Solidaires des éleveurs haïtiens » par le CHF par la biais du bulletin d'informations trimestriel consacré au programme Manman Bèf. L'investisseur est informé par mail lors de la naissance de chaque veau.
- Par ailleurs, l'investisseur devient automatiquement abonné à la publication « Nouvelles images d'Haïti » pour une durée d'un an à compter de la date de réception du bon d'investissement par le CHF. L'investisseur pourra renouveler son abonnement l'année suivante par le biais de son adhésion au CHF.
- L'investisseur est tenu de signaler tout changement de coordonnées au CHF afin d'assurer la bonne réception des courriers. Dans le cas contraire, le CHF ne saurait être tenu pour responsable de la non réception d'informations.

3.4 Choix au terme du contrat

Au terme des trois portées, l'investisseur peut disposer de son capital représenté par sa vache. Il peut décider de :

1. **Faire don de la totalité du capital à Veterimed**, qui l'investira en fonction des besoins pour pérenniser le projet (achat de nouvelles vaches, participation au fonds de garantie ou aux frais de formations). Dans ce cas, un reçu fiscal ne peut être délivré.
2. **Réinvestir son capital** dans le financement d'une nouvelle vache, soit poursuivre dans le programme pour la durée d'un nouveau contrat. Cela permettra de consolider la pérennité du projet. La vache est réattribuée à une nouvelle bénéficiaire si elle est saine, ou échangée puis attribuée.
3. **Récupérer définitivement** la totalité du capital de son investissement (soit le prix d'achat de la vache, sa vaccination et sa garantie, cf 3.2)

Au terme de son contrat, le CHF demande à l'investisseur de faire connaître son choix par courrier électronique ou papier. **En l'absence de réponse de l'investisseur dans un délai de 2 mois à compter de l'envoi de la demande, le CHF considérera que l'investisseur souhaite faire don de son investissement au programme.**

3.5 Imprévus

Des imprévus liées aux réalités du terrain peuvent subvenir pendant la durée du contrat : la vache peut être volée, mourir, ne pas produire assez de lait ou encore ne pas donner trois portées. Les imprévus sont palliés grâce au fonds de garantie ; la vache peut être remplacée par une nouvelle, être soignée etc... Ces imprévus requièrent donc l'adaptabilité du contrat entre l'investisseur et le CHF, notamment au niveau de la temporalité. Le contrat peut effectivement être reconduit sur une nouvelle bête pour une durée de trois portées, avec un possible changement de bénéficiaire, allongeant ainsi la durée du contrat.

IV- GARANTIES ET RECOURS DE L'INVESTISSEUR

L'investisseur accepte de participer à un programme de développement individuel et familial dans un esprit de solidarité, en dehors de toute considération lucrative.

Par l'intermédiaire du présent contrat et de la convention que signe le CHF avec VETERIMED et AVSF, l'investisseur passe un contrat :

- avec l'éleveur qui accepte de prendre l'animal en gardiennage
- avec Veterimed, qui assure la gestion du système et garantit le remboursement de l'investisseur.

Le Collectif Haïti de France s'engage à mettre en œuvre de la meilleure manière possible ledit programme et à engager les moyens nécessaires pour que cet investissement solidaire contribue activement au développement de l'élevage et de la filière lait en Haïti.

Ce dernier reconnaît être conscient des risques et aléas inhérents à ce type d'activités dans les pays en voie de développement où sont conduits les projets. L'investisseur renonce par conséquent expressément à tout recours contre le CHF et AVSF en cas de difficultés liées aux réalités du terrain et catastrophes naturelles.

Document de suivi/évaluation du programme Manman Bèf
Résultat à atteindre en août 2017

EN FRANCE :

Résultat 1 : le lancement de la nouvelle campagne est une réussite en France : les anciens investisseurs ont rejoint le nouveau programme et de nouveaux investisseurs/donateurs le rejoignent.

Indicateurs quantitatifs :

- Nombre d'investisseurs adhérant aux nouvelles modalités
- Nombre de nouveaux contrats suite à la campagne d'investissement 2016

Indicateurs qualitatifs :

- Le profil des investisseurs est diversifié
- Les investisseurs sont impliqués dans la logique de « partenariat » et participent à la rubrique « entre nous » du bulletin trimestriel Anba Manmèl

Résultat 2 : le suivi est plus régulier

Indicateurs quantitatifs :

- Actualisation du tableau de suivi tous les 6 mois
- Fréquence des échanges entre les partenaires

Indicateurs qualitatifs :

- Les partenaires sont en confiance pour échanger sur leurs interrogations, leurs difficultés

Résultat 3 : les investisseurs/donateurs français sont mieux informés de leur implication dans le programme et du suivi de leur vache.

Indicateurs quantitatifs :

- Nombre de contrats signés
- Nombre de bulletins envoyés

Indicateurs qualitatifs :

- Envoi des courriers d'annonce de naissances et autres dès réception de l'information
- Les informations transmises aux investisseurs concernent toutes les facettes du programme

EN HAÏTI :

Résultat 1 : les nouvelles modalités de suivi sont appliquées et facilitent l'échange d'informations sur le projet.

Indicateurs quantitatifs :

- Envoi des fiches de suivi par les points focaux tous les trois mois à Veterimed
- Gratification des points focaux d'un veau toutes les 5 fins de contrat
- Nombre de réunions entre les points focaux et les éleveurs

Indicateurs qualitatifs :

- Veterimed actualise les outils de suivi en partage sur la dropbox
- les éleveurs partagent ouvertement leur difficultés et leurs idées avec les points focaux
- les points focaux transmettent des informations complètes à Veterimed

Résultat 2 : les vaches sont attribuées en majorité à des femmes afin de valoriser la place de la femme dans le programme.

Indicateurs quantitatifs :

- 60% des nouveaux gardiens par zones sont des gardiennes

Indicateurs qualitatifs :

- Les femmes prennent facilement la parole lors des réunions d'organisations d'éleveurs

Résultat 3 : une campagne est lancée en Haïti pour trouver des investisseurs haïtiens et communiquer sur la campagne

Indicateurs quantitatifs :

- Diffusion d'une plaquette de la campagne en créole en Haïti
- Nombre de contacts pris avec la presse par Veterimed

Indicateurs qualitatifs :

- Le projet Manman Bèf est mieux connu en Haïti
- Les investisseurs haïtiens sont sensibilisés à cette forme d'investissement

Résultat 4 : les nouvelles modalités du programme permettent de dégager un fond de suivi qui facilite l'organisation de formations.

Indicateurs quantitatifs :

- Nombre de séances d'information/ formation organisées par zone.
- Nombre d'éleveurs et éleveuses participants

Indicateurs qualitatifs :

- Les réunions sont dynamiques et participatives

Résultat 5 : un suivi financier du projet est assuré de façon régulière afin d'établir un état des lieux des fonds de garanties et fond de renforcement.

Indicateurs quantitatifs :

- Fond disponibles dans le fond de garantie
- Fond disponibles dans le fond de suivi

Indicateurs qualitatifs :

- La chargée de suivi de programme en Haïti participe à une formation sur les méthodes de suivi financier

Résultat 6 : Les fins de contrats sont organisées sur la base des nouvelles modalités définies par le programme et permettent d'alimenter le fond de suivi.

Indicateurs quantitatifs :

- 2 veaux sur 5 veaux de fin de contrat sont attribués au nom du programme
- 2 veaux sur 5 veaux de fin de contrat sont vendus

Indicateurs qualitatifs :

- La qualité de gestion et de développement du programme est renforcée